

	<p>FORUM SUR LA REGULATION ET LE PARTENARIAT DES TELECOM/TIC EN AFRIQUE (FTRA-2008) "Connecter l'Afrique : défis pour les régulateurs et les opérateurs" Hôtel Le Méridien Président, Dakar, Sénégal, 4 – 6 juin 2008</p>	
---	--	---

Communiqué final

Le 9^{ème} Forum sur la régulation et le partenariat des télécoms/TIC en Afrique (FTRA-2008) s'est tenu à Dakar (Sénégal) du 4 au 6 Juin 2008. Plus de 180 délégués de 43 pays ont assisté à ce Forum. Des régulateurs, des décideurs, des membres du Secteur de l'UIT-D ainsi que les représentants d'organisations régionales et internationales y ont également participé.

Le Forum a été officiellement ouvert par son Excellence S.E. M. Habib Sy, Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures, des Transports Terrestres, des Télécommunications et des TIC du Sénégal. Dans son allocution d'ouverture, le Ministre a remercié l'UIT pour la considération accordée au Sénégal par l'organisation du forum. Il a mentionné l'importance que Son Excellence Maitre Abdoulaye WADE Président de la République du Sénégal, initiateur du Fonds de solidarité numérique, et coordinateur du volet TIC au sein du NEPAD, accorde aux TIC et ne cesse de convier les acteurs du secteur des télécommunications et TIC à un dynamisme et une synergie au bénéfice d'une Afrique moderne, performante et parfaitement intégrée dans la société de l'information. Il a ensuite fait mention des initiatives du Sénégal sous l'impulsion du Président Wade telles que le e-Sénégal, la Stratégie de croissance accélérée, les Centres multimédia communautaires, le Cybervillage pour ne citer que celles là. Il a conclu en soulignant l'importance du cadre réglementaire des TIC tout en indiquant qu'il devrait servir de catalyseur pour encourager nos concitoyens à intégrer le monde des TIC.

Dans ses remarques liminaires, M. Yury Grin, Directeur Adjoint du Bureau de développement des télécommunications (UIT/BDT), après avoir présenté les excuses de M. Sami Al Basheer Al Morshid, Directeur du BDT qui n'a pas pu faire le déplacement pour des raisons indépendantes de sa volonté, a remercié le Gouvernement et le peuple sénégalais pour leur hospitalité et en particulier l'ARTP et tout le comité d'organisation. M. Grin a situé la tenue du Forum dans le contexte du Sommet de Kigali sur "Connecter l'Afrique" où le Président Wade a dit clairement dans son allocution qu'il était venu à ce sommet parce qu'il le considérait comme un sommet d'action. Il a ensuite souhaité que cette déclaration du Président Wade guide les délibérations du Forum qui devront dépasser les principes généraux connus de tous pour aboutir à des résolutions concrètes et des recommandations réalisables pour guider l'action des responsables africains du secteur des télécommunications/TIC. Il a conclu en insistant sur le rôle catalyseur de l'UIT et sa disponibilité à continuer à accompagner les pays africains.

M. Daniel G. Seck, Directeur général de l'ARTP, Dr. Jones Killimbe, Président du Groupe de travail régional sur les questions du secteur privé, Madame Peris Nkonge, Présidente sortante du Réseau des régulateurs africains des télécommunications (ATRN) et M. Akossi Akossi, Secrétaire général de l'Union africaine des télécommunications (UAT), ont fait des remarques liminaires à l'attention des participants après avoir remercié le Gouvernement et le peuple sénégalais pour l'accueil fraternel réservé aux participants du Forum.

Election du bureau et adoption de l'ordre du jour

M. Daniel G. Seck, Directeur Général de l'ARTP a été élu Président du Forum et de l'ATRN. Le secrétariat a été assuré par l'UIT avec l'appui de l'ARTP. L'ordre du jour a été approuvé sans modification.

Aperçu des sessions

Le thème du FTRA-2008 était le suivant: "**Connecter l'Afrique : défis pour les régulateurs et les opérateurs**". Un document de travail constitué de la compilation du 1^{er} chapitre des Tendances dans la réforme du secteur des télécommunications et des TIC, des Indicateurs de télécommunications/TIC pour l'Afrique en 2008 et du rapport introductif sur l'environnement réglementaire du Sommet de Kigali a été élaboré par l'UIT/BDT pour les besoins de la réunion. Certains panélistes ont illustré leurs propos par des diapositives. Les documents de travail et les présentations peuvent être consultés à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-D/afr>.

La **première session**, qui avait pour objet d'orienter les débats, a commencé par une présentation sur les tendances observées dans l'évolution des réseaux et services des télécommunications/TIC dans le monde. Cette présentation a mis en exergue les grandes potentialités de développement de l'Afrique et relevé les trois caractéristiques suivantes de l'évolution du secteur à savoir: l'émergence de l'Internet mobile, la rentabilité et la durabilité de la monétisation d'Internet, et, l'organisation industrielle du secteur où l'on voit apparaître la consolidation des partenariats Sud-Sud. La deuxième présentation, après avoir fait un bref historique de l'évolution de l'infrastructure régionale des télécommunications, a restitué les principales conclusions du Sommet de Kigali et dégagé quelques pistes de réflexion pour la mise en œuvre de l'initiative Connecter l'Afrique. Lors des discussions les participants ont relevé que le secteur privé africain n'a pas accès au marché financier international et qu'il faut réfléchir sur les voies et moyens pour booster le secteur privé africain pour qu'il puisse devenir compétitif afin d'accéder aux marchés financiers. Une attention particulière devra être portée au développement des micros, petites et moyennes entreprises.

La **deuxième session** s'est penchée sur les "Mécanismes et opportunités des financements public/privé". Les panelistes ont donné un aperçu sur les guichets de financement possibles au niveau régional. La Mid-Atlantic Broadband Cooperative a présenté un modèle de réseau sans fil dans une zone rurale de Virginie aux USA, montrant comment un réseau moderne large bande peut être déployé dans une zone rurale défavorisée en ayant recours à une combinaison de solution de support physique et sans fil. Il a été aussi fait cas des perceptions et motivations des Partenariats secteurs public/privé et privés/privé entre sociétés non-africaines et celles situées en Afrique. Il ressort que certaines compagnies de TIC choisissent d'investir en Afrique parce qu'elles considèrent de plus en plus que les régulateurs et les gouvernements africains ont amélioré le climat des affaires pendant que d'autres hésitent toujours à investir en Afrique parce qu'elles continuent à considérer que l'environnement réglementaire et politique est encore trop risqué pour entreprendre des affaires. Quelques critères de succès d'un partenariat entre une compagnie africaine avec une homologue hors Afrique ont été évoqués. L'intérêt d'un cadre juridique et réglementaire harmonisé garantissant la neutralité technologique, l'indépendance et la transparence des autorités de régulation dans le cadre des communautés économiques régionales telles que la CEDEAO a été réaffirmé.

La troisième session sur les «Meilleures pratiques des partenariats public/privé dans le domaine des infrastructures», a permis de faire des échanges sur les pratiques régionales, notamment sur celles du Kenya et du Soudan et a recommandé le renforcement du partenariat des secteurs public et privé pour la mise en place d'infrastructures large bande (fibres optiques, large bande sans fil etc.) afin de promouvoir l'accès à des coûts abordables aux services diversifiés, en particulier Internet et la téléphonie sur IP (VoIP).

Pendant la **quatrième session** consacrée à la "table ronde sur les partenariats et financement public/privé pour supporter l'initiative Connecter l'Afrique", les panélistes provenant des institutions financières africaines ont porté à la connaissance des participants au Forum les différentes possibilités qui s'offrent au secteur public et au secteur privé pour le financement de projets relatifs aux télécommunications/TIC. Les autres panélistes ont mis l'accent sur la nécessité de l'harmonisation des cadres réglementaires au niveau régional et la nécessité de définir clairement le rôle de chaque acteur.

La cinquième session relative aux "Membres de Secteur de l'UIT et opportunités associées" a permis de présenter un aperçu de l'UIT, les différentes catégories de Membres de Secteur et les avantages mutuels associés. Il a été constaté que la région Afrique est sous-représentée parmi les Membres de Secteur, et qu'une stratégie devra être élaborée afin d'augmenter le ratio de participation des pays africains aux activités des trois secteurs de l'UIT. Un accent particulier a été mis sur les opportunités de tels partenariats avec l'UIT ainsi que les conditions d'admission et les modalités de contribution financière au niveau des Secteurs de l'UIT. Il a été recommandé que les décideurs politiques (Ministères et Agences de Régulation) des pays africains mettent en place une stratégie afin que les différents Opérateurs et Exploitants des Télécommunications/TIC deviennent des Membres de Secteur de l'UIT.

La sixième session relative aux "tendances des réformes réglementaires dans le monde" a fait ressortir les tendances sous-tendues par deux vagues de réformes : la première vague de réformes ayant abouti à la libéralisation et la mise en place des organes de régulation et la seconde vague en cours qui prend en compte la neutralité technologique, la libéralisation des Gateway internationales et la convergence des réseaux et des services. Des questions essentielles liées à la régulation ont été soulevées telles que l'harmonisation de la régulation au niveau régional, la gestion des ressources rares, et la régulation dans le contexte de Connect Africa. Les panelistes ont abordé certains aspects de leurs expériences en matière de réformes réglementaires. Le processus de libéralisation en Irlande débuté en 1996 qui a engendré une concurrence et a permis une croissance rapide du marché large bande de 46% par an et l'accroissement du nombre d'abonnés au haut débit grâce à la politique de gestion des fréquences. La situation des TIC au Sénégal et dans certains pays de la région a été présentée ainsi qu'une comparaison avec l'Europe. Les contraintes liées à la gestion des fréquences de même que les échéances de migration à l'horizon 2015 ont été évoquées. Le statut réglementaire de la VoIP dans le monde a été présenté. Il a été noté que les informations ne sont pas disponibles pour établir un tableau exhaustif de la situation en Afrique. Les questions en suspens sont celles liées à la problématique de la protection des consommateurs, à la question des numéros d'urgence, à l'autonomie du régulateur et les moyens de contrôle du régulateur. Les participants ont complété les présentations en évoquant la régulation asymétrique qui permet au nouvel entrant de pouvoir s'installer dans le marché. Ils ont aussi évoqué l'interconnexion entre opérateurs.

La septième session a porté sur "Connecter l'Afrique objectif 3 : environnement réglementaire nécessaire pour la mise en place d'une infrastructure dorsale régionale". Les expériences de la CRASA (Communications Regulators' Association of Southern

Africa), et de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) ont été présentées. La Commission de l'Union africaine (UA) a informé le forum de sa démarche pour un développement harmonieux des infrastructures en général et télécoms/TIC en particulier sur le continent dont les objectifs spécifiques s'articulent au tour de la mise en œuvre de l'initiative Connecter l'Afrique et de la réduction du fossé numérique. L'expérience de l'Inde en matière de migration vers le NGN et les implications réglementaires qui en résultent.

La **huitième session**, a traité de "l'environnement réglementaire nécessaire pour l'accès universel". Cette session a été introduite par les expériences du Nigeria et de l'Ethiopie. Les débats ont stigmatisé la non-utilisation des Fonds du service universel. Plusieurs schémas de mise en œuvre du service universel ont été évoqués, notamment la possibilité pour les opérateurs d'investir directement plutôt que de cotiser au Fonds du service universel, la nécessité d'étendre la contribution au Fonds du service universel à tous les acteurs au delà des opérateurs du fixe et du mobile. Il a été aussi évoqué la possibilité d'étendre le domaine d'intervention du Fonds du service universel à d'autres secteurs d'utilité publique telles les infrastructures TIC pour l'éducation, la recherche et la santé.

La **neuvième session** consacrée à la "Table ronde sur environnement réglementaire nécessaire pour supporter l'initiative Connecter l'Afrique" a permis d'échanger sur l'environnement réglementaire propice à la mise en œuvre de l'initiative Connecter l'Afrique, le partage des infrastructures et autres ressources, la nécessité de considérer la formation professionnelle, l'éducation et la recherche comme des segments de service universel, la nécessité de faire de la vision «Connecter l'Afrique» une réalité, et la volonté et l'engagement des instances politiques et autres acteurs des Télécom/TIC, y compris le secteur privé. Il a été recommandé de:

- favoriser la réalisation des infrastructures large bande par la création dans les pays Africains d'un cadre réglementaire et de conditions favorables (souplesse du système fiscale, libéralisation des passerelles, etc..) aux investissements requis pour l'initiative «Connecter l'Afrique»;
- définir les modalités d'utilisation des fonds de Service Universel pour impulser ou catalyser les investissements en infrastructures large bande, voire la création d'une dorsale nationale;
- réviser le Livre Vert ou manuel définissant clairement les rôles principaux des différents acteurs à savoir les Ministères, les Entités de Régulation et les Opérateurs/ Exploitants des Télécommunications/TIC dans le nouvel environnement caractérisé par la convergence.

La **dixième session** a traité de "la création d'une Assemblée de Régulateurs africains des télécommunications/TIC". Après la présentation du rapport du Groupe ad hoc sur le sujet, qui s'est réuni à Abidjan les 3 et 4 décembre 2007, la CRASA a rappelé la position des pays membres de la SADC (Southern African Development Community) qui avait été présentée à Yaoundé en 2005 et Nairobi en 2006. Dans leurs interventions lors des débats, les régulateurs et associations de régulateurs ont relevé les points suivants :

- toute structure à mettre en place ne doit pas créer des charges financières déraisonnables pour les Agences nationales de régulation (ANR);
- le renforcement des associations sous-régionales de régulateurs est un impératif et la structure à mettre en place devra prendre cela en compte;
- certains régulateurs pensent qu'il est prématuré de créer une Assemblée continentale des régulateurs pendant que d'autres estiment qu'il faut aller de

l'avant avec la structure transitoire de la période de mise en route proposée par le rapport de Groupe ad hoc;

- en ce qui concerne le rattachement de la structure provisoire, certains ont indiqué leur préférence pour le rattachement à l'UAT, d'autres à une Agence nationale de régulation volontaire pour supporter les coûts. Les interventions ont aussi fait appel à la Commission de l'Union Africaine (UA) pour supporter la structure provisoire, y compris sur le plan financier;
- Certains régulateurs ont proposé à ce que l'ARTP du Sénégal abrite le secrétariat de la structure dans la période de mise en route ;
- L'ARTP s'est dit disposée pour abriter le secrétariat de la structure de la période de mise en route si le forum optait pour cette approche.

A la suite des discussions, le Forum a décidé :

- de démarrer le processus de création de l'Assemblée des régulateurs africains des télécommunications et des TIC par la structure proposée dans la période de mise en route (première phase) où le secrétariat sera abrité par une autorité nationale de régulation sur une base volontaire;
- d'accepter l'offre de l'ARTP du Sénégal d'être l'autorité nationale de régulation abritant le secrétariat sur une base volontaire;
- L'ARTP du Sénégal travaillera avec l'Union Africaine, le Comité de coordination en exercice de l'ATRN, les autres régulateurs et associations de régulateurs africains, et présentera un rapport à la session prochaine du FTRA en 2009 aux fins du démarrage de la deuxième phase sur la base du plan d'actions proposé par le Groupe Ad Hoc.

La session onze portant sur les conclusions et perspectives d'avenir a traité les points suivants.

a) Conclusions du FTRA - 2008

Compte tenu de la contrainte de temps, les conclusions et recommandations du FTRA ont été présentées verbalement aux participants. La copie du communiqué final sera disponible sur le site web de l'UIT pour commentaires.

b) Thèmes potentiels pour le FTRA-2009

Les participants au Forum ont exprimé leurs préférences pour la communication en zone rurales, le Fonds du service universel, la VoIP, les NGN et la convergence avec une majorité en faveur l'accès, le service et le fonds du service universel. L'UIT continuera les consultations et fera une proposition de thème en étroite collaboration avec le Comité de coordination de l'ATRN.

c) Lieu et date du FTRA – 2009

A l'aimable invitation de l'Autorité des communications de Zambie (CAZ), le dixième FTRA (FTRA-2009) se tiendra à **Lusaka (Zambie)** en 2009.

Le nouveau Comité de coordination se compose donc du Sénégal (Président en exercice), du Kenya (Président sortant) et de la Zambie (Président entrant à la prochaine session).

En ce qui concerne les dates, l'UIT fera des propositions après consultation avec le Comité de Coordination et prise en compte des contraintes de calendrier du pays hôte et d'autres événements prévus en 2009 tels que la Réunion préparatoire pour l'Afrique à la CMDT-10.

d) Divers

Le Forum a accepté et entendu une présentation sur ictNetSim et les défis des TIC.

Recommandations

Les échanges durant les différentes sessions ont abouti aux recommandations suivantes pour supporter l'initiative Connecter l'Afrique:

- Le renforcement du secteur privé africain, notamment les micros, petites et moyennes entreprises pour leur donner les moyens d'accéder au marché financier international;
- La promotion du partage des infrastructures sur une base commerciale dans l'objectif de baisser le coût de l'infrastructure, y compris le dégroupage de la boucle locale ;
- Une utilisation judicieuse des fonds du service universel aussi bien pour les zones rurales et isolées que pour le backbone national. Le fonds du service universel pourrait être aussi utilisé pour construire l'infrastructure TIC pour le réseau éducatif et de recherche, notamment le réseau des universités et les réseaux de santé. Le fonds pourrait aussi servir à subventionner le coût de la bande passante dans certains cas;
- L'harmonisation des réglementations au niveau sous-régional et régional pour créer des masses critiques de marchés;
- La révision le Livre Vert ou manuel définissant clairement les rôles principaux des différents acteurs à savoir les Ministères, les Entités de Régulation et les Opérateurs/ Exploitants des Télécommunications / TIC dans le nouvel environnement caractérisé par la convergence;
- les décideurs politiques (Ministères et Agences de Régulation) des pays africains sont invités à mettre en place une stratégie afin que les différents Opérateurs et Exploitants des Télécommunications/TIC deviennent des Membres de Secteur de l'UIT.

Séance de clôture

Les participants ont remercié le Sénégal et l'ARTP de l'accueil, de la bonne organisation du Forum et les excellentes facilités mises à leur disposition.

Le Président du FTRA et le Représentant régional de l'UIT ont clôturé la réunion et remercié les participants pour leur participation active.